

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



Crédits Photos : © Notre Affaire à Tous. © Pexels
Graphisme : Julia Demarque.

SOMMAIRE

- LE MOT DE LA PRÉSIDENTE 04
- FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024 08
- PRÉSENTATION GÉNÉRALE** 14
 - Qui sommes-nous ? 16
 - Nos missions 18
- LES ACTIONS DE NOTRE AFFAIRE À TOUS** 20
 - Renforcer la justice climatique par le droit 22
 - Faire connaître les droits environnementaux et les inégalités climatiques 44
 - Faire reconnaître les droits de la Nature et du crime d'écocide 54
 - Construire un réseau engagé pour la justice sociale et climatique 62
- NOTRE VIE ASSOCIATIVE** 68
 - Les groupes locaux 70
 - La vie associative 78
 - Ressources humaines 80
 - Communication 82
 - Les partenaires de l'association 86
- BILAN FINANCIER** 88
 - Les ressources 90
 - Les dépenses 92

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'exercice du rapport d'activité a ceci de particulier qu'on le rédige en connaissant déjà la suite de l'histoire. Et il faut reconnaître qu'après les signaux inquiétants de 2022 et 2023, ce qu'on sait d'ores et déjà de 2025 n'incite pas à l'optimisme. Raison de plus pour regarder 2024 sous un autre angle ! Les batailles culturelles et citoyennes sont faites de moments forts et de moments plus durs. Dans la lignée de la COP 21, de l'Affaire du Siècle et des marches climat, nous avons gagné de nombreuses batailles et obtenu des avancées cruciales, bien qu'insuffisantes. Les résistances que nous rencontrons depuis quelques années sont aussi en partie une réponse à nos victoires. En ce sens, elles sont logiques. Si le mouvement climat est celui du Vivant qui se défend, il serait illusoire de penser que le système ne se défende pas non plus face à nos assauts. Nous y sommes, il va falloir faire front. Et savoir aussi apprécier les victoires que l'on continue à obtenir quand l'adversité monte d'un cran. Car il y en a et c'est vers celles-ci que je tiens à tourner le regard aujourd'hui.

En 2024, nous avons franchi un cap décisif devant le juge judiciaire : après des années de batailles

procédurales, la recevabilité de nos demandes est désormais officiellement acquise. Nos affaires ont même contribué à une évolution structurelle au Tribunal Judiciaire et à la Cour d'Appel de Paris : la création de chambres dédiées aux "contentieux émergents" contre les entreprises. Désormais, nos contentieux en matière de devoir de vigilance ou de pratiques commerciales trompeuses seront jugés par des magistrat-es spécifiquement dédiés-es et formés-es pour appréhender ces dossiers complexes aux lourdes implications. Si cela ne préjuge en rien de l'issue de nos procès, nous avons aujourd'hui de bonnes garanties que nos demandes seront correctement traitées par l'institution. Et c'était important, car en 2025-2026 tous nos procès contre des multinationales (Total, BNP, Casino) feront l'objet d'une audience au fond. Beaucoup de travail et des moments forts nous attendent !

Ces affaires ne manqueront pas d'être jugées à l'aune de nouveaux standards, ceux posés par la directive sur le devoir de vigilance (CSDDD) adoptée en 2024 après des années de négociations, et par l'ensemble des régulations adoptées dans la dynamique du Green Deal européen (CSRD, directive criminalité

environnementale, règlement déforestation...). Et si nous savons aujourd'hui que ces standards font l'objet d'une contre-attaque historique des lobbies, ne perdons pas de vue qu'ils démontrent l'avancée de nos exigences au plus haut niveau institutionnel. Nous continuerons à nous battre sur ce front.

Nos affaires pourront également désormais s'appuyer sur une nouvelle décision fondatrice rendue en 2024 par la CEDH, dans l'affaire Klimaseniorinnen en Suisse. Nous devons aux 2500 aînées qui ont tenu bon jusqu'à la haute juridiction continentale une décision majeure qui offre une boussole ambitieuse à tous les tribunaux européens saisis en matière de Justice Climatique. Cette décision pose les nouvelles bases de la responsabilité des Etats et des acteurs privés en matière climatique, et nous saurons la faire fructifier.

Enfin, si nous pouvons toujours regretter le poids des lobbies et des conservateurs-libéraux qui préfèrent toujours favoriser la liberté d'entreprendre face à la préservation du vivant et de la santé humaine, l'adoption dans un contexte politique très hostile de la première loi au monde visant à réguler les PFAS doit aussi être appréciée à sa juste valeur à l'heure du bilan.

2024 aura aussi constitué une belle année pour la reconnaissance de la légitimité institutionnelle de Notre Affaire à Tous : du Sénat, où nous avons été auditionné·es dans le cadre de la commission d'enquête sur Total, au Tribunal Administratif de Paris, qui a organisé une reconstitution de l'Affaire du Siècle à l'occasion de la Nuit du droit, Notre Affaire à Tous démontre sa capacité à faire vivre au sein des institutions des exigences fortes face à la triple crise environnementale (changements climatiques, effondrement de la biodiversité, pollutions). Un combat magnifiquement mis en image par le documentaire "Justice Climatique" diffusé sur Arte et qui met en lumière sur plusieurs années différents procès climatiques emblématiques.

Et lorsque qu'une lutte commence à pénétrer l'institution, c'est aussi le signe qu'il est temps de se pencher aussi sur les sujets encore trop peu traités. C'est ainsi que, grâce un travail remarquable des bénévoles du groupe de travail inégalités, Notre Affaire à Tous a pu publier un rapport remarqué médiatiquement et institutionnellement sur les risques climatiques et environnementaux en prisons. Et c'est aussi avec cette volonté de mettre la lumière

les inégalités oubliées que Notre Affaire à Tous continue le travail initié lors de la crise de l'eau à Mayotte en 2023, avec la volonté d'amener dans le débat public les discriminations dramatiques dont sont victimes les territoires d'outre-mer en matière d'accès à l'eau.

Mais au-delà du défi de faire exister ces sujets trop peu pris en compte, 2024 a ouvert pour plusieurs années un champ d'action majeur pour Notre Affaire à Tous, celui de la défense des acquis environnementaux. Les ennemis du Vivant ont ouvert les vannes et attaquent sans retenue l'ensemble des dispositifs mis en œuvre depuis plus de dix ans pour affronter la crise climatique et environnementale : réglementations industrielles, artificialisation des sols, pesticides, ENR et bien sûr le nerf de la guerre, les budgets. Notre Affaire à Tous a donc ouvert pour plusieurs années un nouveau front, plus défensif, visant à s'opposer à l'entreprise de destruction des normes écologiques et de justice sociale.

Pour faire fructifier ces victoires et affronter des attaques d'une violence rare, Notre Affaire à Tous continue sa professionnalisation et compte aujourd'hui une équipe salariée plus étoffée que

jamais, qui s'est enrichie de nouveaux postes sur les pôles campagne et multinationales, ainsi que de soutiens supplémentaires sur les fonction supports (communication, finance et administration...). Fidèle à son histoire, l'association peut également s'appuyer sur des contributions bénévoles de haut niveau, aussi bien au niveau des groupes de travail que des groupes locaux, qui se sont enrichis cette année d'un groupe local "Méditerranée" attendu de longue date.

C'est donc plus fort·es que jamais que nous sortons de 2024 pour faire face en 2025, année des 10 ans de l'association mais aussi de l'Accord de Paris, à une bataille politique inédite.

Clotilde Bato,
Présidente
de Notre Affaire à Tous



FAITS MARQUANTS 2024

POUR UNE ACTION
DES POUVOIRS PUBLICS
ENFIN À LA HAUTEUR



L'AFFAIRE DU SIÈCLE

La coalition de l'Affaire du Siècle a continué sa bataille pour l'application de la condamnation historique de l'Etat obtenue en 2021, afin que des mesures soient enfin mises en place pour espérer une baisse des émissions correspondant à ses engagements, mais aussi pour la publication d'un Plan d'Adaptation au Changement Climatique ambitieux.

SEPTEMBRE 2024

SOIF DE JUSTICE

En septembre, suite aux plaintes déposées en 2023 en Guadeloupe et à Mayotte, et dans le contexte toujours présent de la crise de l'eau, Notre Affaire à Tous a apporté son soutien à ces collectifs citoyens en signifiant aux procureurs de Mayotte et de Guadeloupe son intention de se constituer partie civile lorsque les instructions pénales seront ouvertes.



NOVEMBRE 2024

JUSTICE POUR LE VIVANT

En novembre, Notre Affaire à Tous et trois autres associations ont attaqué le plan Ecophyto 2030, qui acte un abandon de l'objectif de 50% de réduction de l'utilisation des pesticides, en violation claire de la condamnation historique de l'Etat dans le dossier Justice pour le Vivant.

NOVEMBRE 2024

PLAN NATIONAUX POUR L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT

Le même mois, Notre Affaire à Tous s'est joint à une coalition d'ONG européennes pour demander à la Commission européenne d'engager des poursuites judiciaires contre la France, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie et la Suède en raison de l'illégalité de leurs plans nationaux pour l'énergie et le climat (PNEC), et pour obtenir une transition climatique juste.



POUR UNE RESPONSABILITÉ EFFICIENTE DES MULTINATIONALES



FÉVRIER 2024

TOTAL MENT

En février, Notre Affaire à Tous a été auditionnée par la commission d'enquête du Sénat sur TotalEnergies, pour présenter les différentes pistes juridiques disponibles pour établir la responsabilité des multinationales en matière climatique.



JUIN 2024

TOTAL CLIMAT

L'année a ensuite été marquée par une victoire d'étape historique dans le procès climatique contre TotalEnergies, puisque la cour d'appel de Paris a jugé l'action judiciaire recevable en juin 2025, ouvrant ainsi la voie à un débat sur le fond.



DEVOIR DE VIGILANCE EUROPÉEN

Nous avons par ailleurs activement contribué à la mobilisation autour de la directive européenne pour un devoir de vigilance, que les Etats membres puis le Parlement européen ont fini par adopter. Malgré les affaiblissements obtenus par les lobbies, il s'agit d'un pas historique vers la régulation des acteurs privés en matière de droits humains et de vigilance climatique.

POUR UNE PRISE EN COMPTE DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT SUR LES TERRITOIRES

PFAS



Dans la lutte contre les PFAS, nous avons agi en soutien de la loi PFAS adoptée au Parlement, malgré les inquiétudes actuelles quant à la mise à l'agenda de son adoption finale, mais aussi contre les extensions des usines productrices de PFAS dans la Vallée de la chimie, autorisées sans étude d'impact par la préfecture. Une première suspension de l'extension de Daikin a été obtenue, avant que la préfecture fasse en sorte d'ignorer cette décision du juge.

A69



Nous avons combattu le projet de l'A69, en soutenant le recours porté par une coalition, en mettant particulièrement en avant le déni de démocratie environnementale, pour obtenir l'arrêt immédiat du chantier. Après des conclusions favorables de la rapporteure, l'Etat met tout en œuvre pour empêcher une décision qui remet en cause ce projet.

NONVILLE



Nous avons agi aux côtés de cinq autres associations en soutien d'Eau de Paris contre le projet de nouveaux forages pétroliers à Nonville, en Seine-et-Marne.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE



QUI SOMMES-NOUS ?

Lancée en 2015, Notre Affaire à Tous est une association qui utilise le droit comme un levier stratégique de lutte contre la triple crise environnementale - climat, biodiversité, pollution. Elle défend une vision du droit en faveur de la justice sociale et des communautés premières concernées.

Après avoir obtenu la condamnation de l'État dans l'Affaire du Siècle, l'association continue d'agir en justice à l'échelle locale, nationale et européenne. Elle est ainsi à l'origine de recours systémiques contre l'inaction des pouvoirs publics (Justice pour le Vivant, Soif de Justice, ...) et l'impunité des multinationales (TotalEnergies, BNP Paribas, Arkema, ...).

À travers un réseau de citoyen·nes mobilisé·es, Notre Affaire à Tous œuvre pour repousser les frontières du droit en faveur d'un système démocratique, protecteur du Vivant et des droits fondamentaux.

● UN MOUVEMENT DE CITOYEN·NES POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE

Notre Affaire à Tous comptait **472 adhérent-es** au 31 décembre 2024, dont une centaine de membres actif-ves organisé-es en groupes de travail. Ces bénévoles sont en grande partie des professionnel·les du droit, des juristes, avocat-es, étudiant-es, chercheur-ses, dont une majorité de jeunes femmes. Ils et elles accompagnent voire pilotent une partie importante du travail juridique de l'association, en lien avec l'équipe salariée et les membres du Conseil d'administration et avec l'aide de cabinets d'avocat-es en (majoritairement en pro bono ou low bono) sur les plus importants projets de l'association. Le bénévolat et le mécénat de compétence représentent une richesse extraordinaire pour l'association, pour mener à bien ses projets et atteindre ses objectifs.

● NOS GROUPES DE TRAVAIL

Au 31 décembre 2024, il existe 6 groupes de travail : « Multinationales », « Recours Locaux », « Inégalités climatiques », « Droits de la Nature », « International - Veille des affaires climatiques » et « Traduction ».

En 2024, quatre groupes locaux sont également actifs à Lyon, Strasbourg et Paris et dans la région Méditerranée. Les co-référent-es des groupes de travail, ainsi que les membres du Conseil d'administration et l'équipe salariée constituent la « coordination » qui assure un suivi des groupes de travail et applique la stratégie de l'association préalablement approuvée par le Conseil d'administration.



NOS MISSIONS



Notre défi, pour ce siècle, est d'envisager, inventer et construire un modèle économique, sociétal et de gouvernance qui respecte et protège la vie sur Terre, afin de préserver la dignité humaine et la planète sur laquelle nous vivons en utilisant tous les moyens juridiques à notre disposition. Réchauffement climatique, perte massive de la biodiversité, ... L'impact de l'activité humaine sur la dégradation générale de l'environnement, de l'écosystème terrestre et de la planète n'est plus à démontrer.



Nous unir pour défendre l'intérêt général face à ceux qui détruisent notre planète.

Nous sommes désormais dans l'ère de l'anthropocène, celle où « l'humanité est devenue une force géologique à l'échelle de la planète » (Will Steffen). Nul n'est aujourd'hui tenu responsable juridiquement de la dégradation de notre environnement : ni les entreprises polluantes, ni les pouvoirs publics dont la mission est pourtant de nous protéger. Notre Affaire à Tous agit en justice pour construire de nouvelles responsabilités juridiques en matière environnementale : contre les instances publiques et les acteurs privés.



Une responsabilité de l'humain vis-à-vis de la Nature. Notre Affaire à Tous travaille à l'institution d'un droit global du vivant. Nous voulons établir, par la transformation de notre droit, et la mobilisation citoyenne, une nouvelle relation équilibrée entre les humains et la nature, à travers la reconnaissance des droits de la Nature et l'incrimination de l'écocide.



Justice économique, sociale, climatique et environnementale. Nos droits sociaux sont aujourd'hui remis en cause par les crises environnementales et climatiques, qui amplifient comme jamais les injustices et les discriminations. Notre Affaire à Tous souhaite se tenir aux côtés des victimes du changement climatique pour faire reconnaître leurs droits fondamentaux et l'obligation des pouvoirs publics de les respecter. La justice climatique est nécessaire pour assurer l'Etat de droit et le contrat social. Les Etats doivent se doter de nouveaux instruments juridiques pour garantir les droits individuels et collectifs de leurs citoyen·nes, et protéger les droits de la Nature et du vivant. Nous connaissons l'héritage légué par le mouvement des droits civiques aux Etats-Unis qui proclama dès 1992 les 12 principes pour la justice environnementale. Nous savons que les violences environnementales s'ajoutent aux violences sociales, qu'elles ne font qu'un, et que la protection des droits de la Nature est une condition de l'égalité et du respect des droits humains.



Un mouvement mondial. Notre Affaire à Tous s'inscrit dans un mouvement mondial : celui de la mobilisation pour pénaliser les crimes contre l'environnement, mais aussi pour reconnaître des droits à la nature ou porter des actions en justice pour le climat. Dans le monde entier, les contentieux climatiques se multiplient : des citoyen·nes et des associations se tournent vers les tribunaux pour faire respecter leurs droits et ceux de la nature. Ils enjoignent les Etats à agir plus et mieux pour le climat, en rehaussant leurs ambitions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, en encadrant l'activité du secteur privé, en garantissant la transition énergétique...

LES ACTIONS DE NOTRE AFFAIRE À TOUS



RENFORCER LA JUSTICE CLIMATIQUE PAR LE DROIT



Notre Affaire à Tous agit pour construire de nouvelles responsabilités juridiques en matière environnementale, afin que les entreprises polluantes et les pouvoirs publics dont la mission est pourtant de nous protéger, soient tenus responsables de la dégradation de notre environnement.



AGIR CONTRE L'INACTION DE L'ÉTAT

L'AFFAIRE DU SIÈCLE



Le jugement du tribunal administratif [de décembre 2023](#) donne raison aux associations de l'Affaire du Siècle. Et pourtant, le tribunal se refuse à mobiliser tous les outils à sa disposition pour obliger l'Etat à agir. Les associations s'inquiètent de cette décision qui donnerait un feu vert à une transition subie et non planifiée. Cependant, n'ayant demandé qu'un euro symbolique de préjudice moral pour les associations lors du dépôt de l'Affaire du Siècle en 2019, elles n'étaient pas procéduralement autorisées à faire appel de la décision. C'est pourquoi [elles se sont pourvues en cassation](#) jeudi 22 février 2024 devant la plus haute juridiction administrative française.

Le 13 décembre 2024, [le Conseil d'Etat a finalement donné son feu vert](#) pour faire appel de la décision rendue en décembre 2023. Initialement limitées à un pourvoi en cassation, les organisations pourront ainsi se présenter devant la cour administrative d'appel pour le réexamen de l'exécution de la condamnation de 2021.

En parallèle, et alors que de plus en plus de Français-es subissent des aléas climatiques et se retrouvent fortement impacté-es voire mis-es en danger, le 27 septembre, [L'Affaire du Siècle a interpellé le nouveau Premier ministre pour demander la publication de toute urgence d'un Plan d'Adaptation au Changement Climatique ambitieux](#). Il a finalement été publié le 25 octobre pour être soumis à consultation.

Lors de la Nuit du Droit le 3 octobre, les associations de l'Affaire du Siècle ont été invitées par le tribunal administratif de Paris, la cour d'appel de Paris et le Conseil d'Etat pour une reconstitution de l'audience de l'Affaire du Siècle au tribunal administratif de Paris, devant des lycéen·nes. [L'enregistrement de la reconstitution est disponible sur le site du Conseil d'Etat](#).



JUSTICE POUR LE VIVANT



En juin 2023, le tribunal administratif de Paris condamnait la France à prendre toutes les mesures utiles de nature à réparer et prévenir le déclin de la biodiversité et la contamination généralisée, chronique et durable des eaux et des sols par les pesticides. Les 5 ONG environnementales de Justice pour le Vivant [ont fait appel d'une partie de ce jugement](#), afin d'obliger l'Etat à combler les failles des méthodes d'évaluation des risques des pesticides, reconnues de manière historique par le tribunal. L'Etat a lui-même fait appel de la décision, [bientôt rejoint pour le défendre par le lobby de l'agrochimie Phyteis](#), s'enfermant dans un refus d'agir pour enrayer l'effondrement de la biodiversité. La décision en appel est attendue pour 2025.

En parallèle, la décision de juin 2023 n'étant pas suspensive et les gouvernements successifs ayant multiplié les renoncements dans la réduction de l'utilisation des pesticides, à l'image du plan Ecophyto 2030, les associations de Justice pour le Vivant ont publié le 6 mars 2024 [un décryptage](#) des sujets d'actualité liés aux pesticides au prisme de la condamnation de l'Etat et en juillet 2024 [un bilan d'un an d'inaction](#) depuis la condamnation.



ECOPHYTO 2030

Le 13 novembre, Notre Affaire à Tous, Générations Futures, Biodiversité sous nos Pieds (BSNP) et l'association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS) ont déposé [un recours en excès de pouvoir auprès du Conseil d'Etat contre le plan Ecophyto 2030 jugé illégal](#). En violation claire de la condamnation historique de l'Etat dans le dossier Justice pour le Vivant, le plan Ecophyto 2030 acte un abandon de l'objectif de 50% de réduction de l'utilisation des pesticides.

INDUSTRIE VERTE

Dans les décrets d'application de la loi Industrie Verte publiés entre les deux tours des législatives, le gouvernement opère un détricotage massif et systématique du droit de l'environnement industriel, qui augmente significativement les risques de catastrophes industrielles. Notre Affaire à Tous, Zero Waste France et leurs antennes locales alertent sur les risques pour l'environnement et la santé des populations déjà impactées. S'attaquant notamment au principe fondamental du pollueur-payeur, ces textes augmentent les risques industriels en France. Ils assouplissent aussi les possibilités pour les entreprises responsables d'accidents industriels et de pollutions de s'exonérer de leur responsabilité, et donc les risques de voir les coûts de dépollution à la charge exclusive de l'Etat et des collectivités. Ou pire encore, que les entreprises abandonnent leurs sites pollués sans prendre en charge la dépollution. [Les associations ont demandé l'annulation de ces décrets le 9 septembre, aux côtés de Zero Waste France](#).

En parallèle, Notre Affaire à Tous est intervenu volontairement pour soutenir la question prioritaire de constitutionnalité introduite devant le Conseil constitutionnel par l'association *Préserveons la forêt des Colettes* afin de demander que soit déclarée contraire à la Constitution une modification du code de l'environnement prévue par la loi "industrie verte" qui limite de manière importante le champ de la participation du public.

COUPES BUDGÉTAIRES DE 10 MILLIARDS

En avril 2024, Notre Affaire à Tous a déposé [un recours en annulation contre le décret annulant 10 milliards de crédits](#) moins de deux mois après le vote de la loi de finances. Le dispositif MaPrimeRénov est particulièrement impacté par ce texte puisqu'il devrait se voir amputé de près d'un milliard d'euros. Le budget « écologie, développement et mobilité durables » est le plus touché avec plus de deux milliards d'euros de crédits annulés. Ce recours a finalement été rejeté par le Conseil d'Etat, sous prétexte que ce décret n'impacterait pas directement l'environnement ou encore qu'il était justifié par un changement dans les prévisions économique intervenu au début de l'année 2024 - alors que ces éléments économiques étaient [déjà connus fin décembre](#) lors des négociations de vote du budget.

ZÉRO-ARTIFICIALISATION NETTE

Le 12 août 2024 Notre Affaire à Tous a introduit avec les associations Amis de la Terre, Terres de Luttés ainsi que l'association de concertation et de proposition pour l'aménagement des transports, un recours devant le Conseil d'Etat visant à faire annuler l'arrêté du 31 mai 2024 qui liste les projets d'envergure nationale ou européenne. L'artificialisation liée à ces projet n'est pas comptabilisée à un niveau local mais à un niveau national et donc doit respecter les limites qui ont été prévues par la loi pour encadrer cette enveloppe nationale. Or, en étudiant les projets listés, nous nous sommes rendus compte de la sous-évaluation de l'artificialisation induite par certains de ces projets conduisant à un dépassement des limites induites par la loi et donc à une violation de celle-ci.





AGIR AU NIVEAU EUROPÉEN

PLAN NATIONAL ÉNERGIE CLIMAT

Le 7 novembre, **Notre Affaire à Tous** et une **coalition d'ONG européennes** ont **exhorté la Commission Européenne à poursuivre la France et d'autres pays européens pour obtenir une transition climatique juste**. Elles ont dénoncé l'illégalité des plans nationaux pour l'énergie et le climat (PNEC) de la France, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie et la Suède et déplorent l'absence de mesures pertinentes et suffisantes pour faire en sorte que ces engagements de ne soient pas que des promesses, ainsi que l'absence de participation du public en amont pour élaborer des plans justes socialement.

En décembre 2024, l'association a également fait valoir son analyse lors de la consultation publique sur la SNBC 3, via le dépôt d'un cahier d'acteur.

SECRETS TOXIQUES



En novembre 2023, la Commission Européenne a renouvelé l'autorisation de la «substance active» glyphosate pour 10 ans. Avec la coalition **Secrets Toxiques**, **Notre Affaire à Tous** a déposé en janvier 2024 un recours en annulation devant la Cour de Justice européenne pour demander le réexamen de cette décision, aux côtés de l'Association Nationale de Protection des Eaux et Rivières, Avenir Santé Environnement et la Confédération Paysanne. Aucune substance active de pesticide ne peut être approuvée sans que de réelles évaluations de la toxicité à long terme de la formulation représentative ne soient réalisées !



SOUTENIR LES CONTENTIEUX EUROPÉENS

Cour Européenne des Droits de l'Homme - Le 9 avril, **Notre Affaire à Tous** était présente à la lecture des **décisions de la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans les affaires Carême, "Aînées suisses pour le climat" et enfin Duarte Agostinho**, pour laquelle l'association avait déposé un amicus curiae. Elles constituent un tournant dans la bataille juridique contre le réchauffement climatique en reconnaissant le changement climatique comme une menace pour les droits fondamentaux des citoyen·nes européen·nes.

Le même jour était diffusé en ligne **sur Arte le documentaire "Justice Climatique"** permettant de découvrir les coulisses de quatre grandes affaires climatiques européenne, et des citoyen·nes de tous âges qui attaquent l'inaction des gouvernements : 'Urgenda' aux Pays-Bas, 'l'Affaire du Siècle' en France, 'Les Aînées pour le climat' en Suisse et 6 jeunes portugais face à 32 pays à la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Le 5 décembre 2024, l'association a également déposé un Amicus Curia auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, dans le cadre du dossier **Müllner c. Autriche** qui vise à faire reconnaître la violation par l'Etat autrichien de ses obligations conventionnelles en raison de son inaction climatique.



AGIR CONTRE L'IMPUNITÉ DES MULTINATIONALES

DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE DES ENTREPRISES

En mars 2024, les Etats membres de l'Union européenne ont finalement trouvé un accord pour établir [un devoir de vigilance européen pour les entreprises](#). En dépit de concessions importantes aux lobbies, cet accord politique ouvre la voie à l'adoption d'une législation européenne protégeant les droits humains, l'environnement et le climat. Le 24 avril, lors de la session plénière à Strasbourg, [les députés européens ont voté](#) pour le texte de compromis.

Mais rien n'est jamais acquis ! En novembre 2024, [la Commission européenne a annoncé envisager une législation dite « Omnibus »](#) pour renégocier simultanément certains points de la Directive sur le devoir de vigilance (CS3D), de la Directive sur le reporting de durabilité (CSRD), et de la Taxonomie verte. Les organisations, membres du Forum citoyen pour la justice économique, se sont vivement opposées à cette tentative de revenir sur des textes déjà entrés en vigueur et notamment sur la CS3D renforçant la responsabilité des entreprises en matière de droits humains, d'environnement et de clima



ACTIONS EN JUSTICE CONTRE TOTALENERGIES

- **Pour manquement à son devoir de vigilance en matière climatique**

Dans une ordonnance rendue le 6 juillet 2023, le juge de la mise en état a déclaré l'action judiciaire contre TotalEnergies pour manquement à son devoir de vigilance irrecevable. Le 10 novembre 2023, [la coalition d'ONG et de collectivités territoriales a fait appel de la décision](#), entendant ainsi contester la restriction de l'accès à la justice opérée par cette dernière, allant à l'encontre de l'esprit du législateur et des nombreux rapports soulignant l'urgence climatique et la responsabilité de la multinationale pétro-gazière.

[L'audience d'appel a eu lieu le 5 mars 2024](#) devant la nouvelle chambre dédiée aux contentieux émergents de la cour d'appel de Paris. Signe de l'importance des enjeux pour la juridiction, l'affaire a été examinée par une nouvelle chambre, créée spécialement pour juger en appel des affaires relatives au devoir de vigilance et à la responsabilité environnementale des entreprises. L'audience portait également sur les affaires Suez/Chili et EDF/Mexique, qui avaient elles aussi été déclarées irrecevables pour des motifs procéduraux controversés. Il s'agissait des toutes premières affaires entendues par cette chambre.

Le 18 juin, dans une décision historique pour le devoir de vigilance français et la fin des manœuvres dilatoires des multinationales attaquées en justice sur cette base légale, la cour d'appel de Paris a jugé l'action judiciaire recevable. [La Cour a mis fin à une controverse procédurale qui risquait de priver d'effectivité la loi sur le devoir de vigilance et ouvre la voie à l'examen judiciaire du fond de l'affaire](#). Excepté pour la ville de Paris, la Cour juge toutefois l'action des collectivités territoriales irrecevables.



Le 11 juillet, les organisations des coalitions dans les dossiers contre TotalEnergies, Suez et EDF ont organisé un webinaire “Devoir de vigilance : décryptage des décisions de la cour d’appel”.



En parallèle, le 12 novembre, la cour d’appel de la Haye aux Pays-Bas a rendu sa décision dans l’affaire Milieudefensie contre Shell, une action en justice très proche de celle portée par Notre Affaire à Tous contre TotalEnergies. Elle est revenue sur la décision historique du tribunal de la Haye rendue en première instance le 26 mai 2021 qui avait condamné l’entreprise en raison de son impact climatique. Bien que la décision soit décevante, elle [consacre malgré tout la responsabilité des entreprises en matière climatique.](#)

● Pour pratiques commerciales trompeuses

En mars 2022, Greenpeace France, Les Amis de la Terre France et Notre Affaire à Tous, soutenues par l’association ClientEarth, ont assigné TotalEnergies en justice pour pratiques commerciales trompeuses. Après des premières victoires procédurales en 2023, les débats au fond ont commencé et se sont poursuivis en 2024. Nous dénonçons dans nos écritures la vaste campagne de greenwashing de la multinationale pétrolière et gazière dans le cadre de son changement de nom de Total vers TotalEnergies. Une audience de plaidoirie, avant décision du tribunal judiciaire, est prévue pour le 5 juin 2025.

● TotalMent



Début janvier, le Sénat a lancé une commission d’enquête dédiée à TotalEnergies, une demande de longue date de Notre Affaire à Tous. Elle a eu pour objectif, jusqu’à mi-juin, d’enquêter sur la responsabilité du groupe français, ses activités et investissements financiers sur le (non-) respect des engagements climatiques de la France mais aussi l’alimentation de situations de corruption, de conflits armés, de violations des droits humains et de libertés fondamentales. Notre Affaire à Tous, des scientifiques, sociologues, climatologues, professeur·es et autres

professionnel·les se sont ainsi succédé·es en auditions officielles face aux sénateurs et sénatrices pour aborder ces questions.

Pour en parler, nous avons créé [un nouvel espace sur le site totalment.fr](#), où nous revenons sur les différentes auditions, dont [celle de Notre Affaire à Tous](#) !

En amont de l’audition de Patrick Pouyanné, le 29 avril, des organisations membres du Réseau Action Climat ont tenu [une conférence de presse](#) pour faire un bilan des travaux de la commission à l’approche de la rédaction du rapport.



En juin, la commission d’enquête du Sénat “sur les moyens mobilisés et mobilisables par l’Etat pour assurer la prise en compte et le respect par le groupe TotalEnergies des obligations climatiques et des orientations de la politique de la France” a rendu public son rapport final. [Les associations saluent le diagnostic sévère et sans appel posé sur la stratégie climaticide de TotalEnergies](#) ; elles regrettent cependant le manque d’ambition de la plupart des 33 recommandations du rapport, notamment en termes de mesures contraignantes pour obliger le groupe à respecter les objectifs fixés par l’Accord de Paris.

ACTION EN JUSTICE CONTRE CASINO



Le 23 mars, Notre Affaire à Tous et Envol Vert se sont mobilisés avec des représentant·es des peuples autochtones de l'APIB (The Articulation of Indigenous Peoples of Brazil) devant un magasin Naturalia. L'objectif : cibler cette chaîne du groupe Casino pour dénoncer le double discours entre les activités de Casino en Amérique du Sud et la promesse d'une consommation "responsable" dans ses magasins français. Nous avons échangé avec les client·es de l'enseigne et les passant·es pour les sensibiliser sur l'impact que peuvent avoir les multinationales de la grande distribution française, comme Casino, sur les forêts primaires et les populations locales.

Le 25 mai, Notre Affaire à Tous organisait à Paris un après-midi dédié aux enjeux de la déforestation "Coupons-court à la déforestation". L'occasion de travailler aux côtés d'autres associations engagées sur ce sujet et d'y parler de nos campagnes l'**Affaire Casino** et **BNP Déforestation**. Les curieux·ses ont aussi pu nous retrouver sur notre stand, animé par nos supers bénévoles !



ACTION EN JUSTICE CONTRE BNP PARIBAS

- **Pour son soutien financier aux nouveaux projets d'énergies fossiles : L'Affaire BNP**



Au lendemain de la parution du rapport annuel Banking On Climate Chaos, qui document le maintien des soutiens de la BNP à l'expansion des énergies fossiles, les associations de l'Affaire BNP, ainsi que des scientifiques, des étudiant·es et des influenceur·ses, [étaient présentes à l'Assemblée générale annuelle de la banque](#) en mai 2024 pour lui demander de rendre des comptes. Elle s'y est engagée à ne plus émettre de nouvelles obligations pour les majors pétro-gazières : une victoire d'étape considérable pour les associations et tous les citoyen·nes mobilisé·es !

En novembre 2024, deux ans après le lancement de notre action en justice, BNP Paribas a annoncé de nouveaux engagements : elle s'est engagée dans sa politique d'investissement à ne plus investir dans les nouvelles obligations des entreprises pétro-gazières. Ceci va - de nouveau - dans le sens de l'une des quatre demandes principales de notre action en justice.

L'énergie déployée depuis deux ans par L'Affaire BNP pour contraindre la banque à mettre sa stratégie en accord avec le consensus scientifique commence donc à payer. Mais les interrogations demeurent nombreuses : les associations ont publié en décembre 2024 [un décryptage des avancées et des engagements qui se font encore attendre](#) pour que la banque respecte son devoir de vigilance climatique.



- **Pour son soutien à des acteurs liés à la déforestation**

En février 2023, l'ONG brésilienne Comissão Pastoral da Terra (CPT) et Notre Affaire à Tous ont assigné BNP Paribas devant le tribunal judiciaire de Paris pour avoir fourni des services financiers à Marfrig, l'un des plus grands producteurs de viande bovine au monde dont les fournisseurs se sont livrés à une déforestation illégale et grave de l'Amazonie, à l'accaparement de terres dans des territoires autochtones protégés et au travail forcé dans des élevages de bétail. Malgré cela, entre 2019 et 2022, la BNP a continué d'apporter un soutien financier important à Marfrig sans conditionner cette aide à l'implémentation d'un plan zéro-déforestation. Après une tentative de médiation infructueuse en 2024, le procès retournera devant le juge en 2025.



AGIR À L'ÉCHELLE LOCALE DANS LES CONTENTIEUX CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Depuis mi-2019, Notre Affaire à Tous donne des conseils juridiques et aide des groupes locaux et des ONG en France à se mobiliser contre des projets imposés et polluants menant à des dégradations environnementales majeures. A travers ces cas locaux, nous avons essayé de partager notre expertise et d'améliorer les connaissances juridiques communes au sein des mouvements citoyens. Tout en poursuivant ces efforts dans les contentieux locaux que nous accompagnions déjà (comme dans le contentieux contre la commune d'Audenge) et lorsque nous sommes sollicités, l'association a décidé également de dédier plus de ressources au soutien de contentieux locaux pouvant avoir un impact national fort pour de nombreux projets polluants sur le territoire (A69, Nonville).

RESPONSABILITÉ DE LA COMMUNE LITTORALE D'AUDENGE EN RAISON D'UNE ARTIFICIALISATION ILLÉGALE

Notre Affaire à Tous intervient aux côtés de deux associations locales pour mettre en cause la responsabilité de la commune d'Audenge qui a pendant plus de dix ans délivré des permis de construire qui, selon notre analyse, sont en contradiction avec la loi littorale conduisant à une artificialisation importante. Une requête a été introduite devant le tribunal administratif de Bordeaux au début de l'année 2024.

LUTTE CONTRE L'A69

Notre Affaire à Tous est intervenue dans le cadre du recours en annulation contre l'autorisation environnementale du projet autoroutier, déposé en mai 2023, pour soutenir les organisations requérantes et citoyen·nes impacté·es. Le lundi 25 novembre 2024, l'affaire a été examinée par le juge du tribunal administratif de Toulouse : le rapporteur public s'est prononcé en faveur de l'annulation totale de l'autorisation environnementale, et a confirmé l'absence de RIIPM. Malgré la réouverture d'instruction en raison d'une note produite par les services de l'Etat quelques jours après l'audience, le tribunal a confirmé dans une décision en 2025 l'annulation de l'autorisation environnementale du projet. L'Etat a fait appel de cette décision dans la foulée.



NONVILLE

Les Amis de la Terre France, FNE Ile-de-France, FNE Seine-et-Marne, Notre Affaire à Tous, le Réseau Action Climat et Reclaim Finance [sont intervenus en octobre 2024](#) pour soutenir le recours en justice d'Eau de Paris contre un projet de nouveaux forages pétroliers à Nonville, en Seine-et-Marne. Ces nouveaux forages de 1500 mètres de profondeur doivent traverser une nappe phréatique qui alimente plus de 180 000 habitants d'Île-de-France en eau potable. Par ailleurs, le risque de pollution du Lunain, rivière classée Natura 2000, située à proximité, serait dramatique pour la biodiversité.

FAIRE CONNAÎTRE LES DROITS ENVIRONNEMENTAUX ET LES INÉGALITÉS CLIMATIQUES



Afin d'œuvrer pour un droit de l'environnement plus ambitieux, nous devons convaincre les législateur·ices, mais également les juges et l'opinion publique, en actionnant le levier de la mobilisation citoyenne et du soutien du grand public. Cela passe par documenter et informer sur les impacts des changements climatiques et les inégalités qu'ils aggravent ou génèrent.



INÉGALITÉS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Afin d'œuvrer pour un droit de l'environnement plus ambitieux, nous devons convaincre les législateurs-trices, mais également les juges et l'opinion publique, en actionnant le levier de la mobilisation citoyenne et du soutien du grand public. Cela passe par documenter et informer sur les impacts des changements climatiques et les inégalités qu'ils aggravent ou génèrent.

INÉGALITÉS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

En 2024, le groupe de travail sur les inégalités climatiques a poursuivi ses différentes actions visant à mieux connaître et faire connaître les impacts différenciés des changements climatiques avec l'objectif d'une meilleure prise en compte des vulnérabilités existantes et de promouvoir l'effectivité des droits fondamentaux chacun et chacune.

- **IMPACTS : la revue de presse des inégalités climatiques**

Un nouveau numéro de la revue IMPACTS, rédigé dans le cadre d'une clinique de l'IEP de Toulouse avec Notre Affaire à Tous, est paru en 2024. Le numéro est consacré à la notion de "pertes et préjudices", de son origine à sa mise en œuvre, avec toutes les limites des mécanismes actuels pour compenser les inégalités climatiques.



- **Contributions aux experts de comités onusiens dans le cadre de l'évaluation de la France**

Dans le cadre de l'examen de la France par le Comité des Droits de l'Homme en octobre 2024, le groupe de travail Inégalités a soumis [un rapport mettant en lumière des enjeux cruciaux, notamment le lien entre le changement climatique et les droits humains, les impacts disproportionnés des pollutions aux PFAS, la vulnérabilité climatique et environnementale des prisons, et les graves inégalités dans l'accès à l'eau potable dans les territoires d'Outre-mer](#). Ce rapport dénonce également la régression des droits à l'information et à la participation démocratique, les obstacles croissants à l'accès à la justice environnementale et climatique, et la répression des militants environnementaux, appelant la France à agir pour respecter ses obligations internationales.



Suite à des discussions stratégiques avec le Centre for International Environmental Law (CIEL) et en phase avec l'élan sociétal actuel en France autour des PFAS, nous avons décidé de centrer notre intervention à Genève sur cette problématique. Celle-ci a mis en lumière l'exemple emblématique de la Vallée de la Chimie, où des niveaux alarmants de contamination affectent des milliers de personnes. Nous avons exhorté le Comité à encourager la France à adopter des mesures ambitieuses pour réglementer ces substances, protéger les communautés touchées et mettre fin à leur production dans des zones déjà fortement polluées. Notre intervention a visé à mobiliser un soutien international pour renforcer les luttes locales et européennes contre cette crise sanitaire et environnementale majeure.

Bien que [les recommandations et observations finales du Comité](#) après l'intervention n'aient pas abordé notre contribution spécifique sur les PFAS en faveur de recommandations sur l'usage excessif de la force par les forces de l'ordre, ce travail a permis de renforcer certaines collaborations avec des rapporteurs spéciaux des Nations Unies et de mettre en avant le travail de Notre Affaire à Tous sur les PFAS. Ce moment a également été une opportunité de positionner cette crise sanitaire et environnementale comme un enjeu prioritaire au niveau international.

- **Projet “Prisons et risques climatiques et environnementaux”**

Après deux ans de travail, Notre Affaire à Tous a **publié le 11 juillet dernier le rapport “Double peine : les risques climatiques et environnementaux en prison”**. Ce rapport se base sur la collecte et le croisement de données sur les localisations et vulnérabilités de 188 établissements pénitentiaires français, de l’hexagone et des Outre-mers. Il s’agit du tout premier rapport abordant ces problématiques en France. Les éléments du rapport ont été présentés en avant première dans l’émission La Terre au carré (France Inter) du 20 juin 2024 intitulée **“Ça chauffe en prison!”** ainsi que lors d’une table-ronde au festival Concertina consacré aux enfermements le 29 juin.



Le rapport est reconnu comme apportant un éclairage essentiel sur une problématique largement invisibilisée. Il apparaît comme une base intéressante de réflexion et de dialogue entre des acteurs de différentes sphères dont les interactions étaient auparavant limitées. Il a pu être présenté et discuté au fil des mois suivants sa parution. Ainsi, Notre Affaire à Tous a été invité à venir présenter ce travail et ses recommandations, auprès du grand public (ciné-débat à Quimperle le 1er octobre), par des associations environnementales reconnues comme France Nature Environnement (participation au webinaire **“Construction des prisons : vers quel horizon ?”** le 17 octobre 2024), des organisations spécialistes des prisons telles que l’Observatoire International des Prisons (OIP) (Débat organisé par l’OIP : **“La prison face aux risques climatiques et environnementaux”** le 16 novembre 2024) ou encore par l’administration pénitentiaire qui engage des réflexions sur ces questions (atelier de design thinking autour des vagues de chaleur en prison organisé par Laboratoire du développement durable, d’innovation et des bonnes pratiques de la direction de l’administration pénitentiaire et la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon en décembre 2024).

- **Soif de Justice :
une campagne sur l’accès à l’eau dans les Outre-Mer et les discriminations environnementales**



Lancée en 2023 autour d’un premier contentieux local à Mayotte autour de la sécheresse historique qu’avait connu le département cette année-là, la campagne **Soif de Justice** s’intéresse aux discriminations environnementales liées à l’accès à l’eau potable dans les territoires dits d’Outre-Mer.

En 2024, des réflexions juridiques internes ou avec des partenaires locaux ou nationaux ont eu lieu pour envisager les différentes entrées contentieuses et opportunités de campagne possibles. Plusieurs interventions ont été faites pour présenter la problématique et la lecture qu’en fait l’association en termes de discrimination environnementale. Notre Affaire à Tous a ainsi pris la parole à Sciences Po Lyon en avril, à l’occasion de la Nuit du droit le 4 octobre 2024 aux côtés du rapporteur spécial des Nations Unies Michel Forst et de Sabrina Cajoly de l’association Kimbé Rêd F.W.I, et au Sommet Lakou, organisé par le comité des luttes sociales et environnementales des Outre-Mer, autour d’un atelier sur les outils juridiques pour les membres de la délégation venus des différents territoires ultramarins.

Par ailleurs, nous avons travaillé, avec deux équipes des cliniques de droit de Sciences Po Paris et de l’Université de Nanterre, sur un état des lieux de la problématique de l’accès à l’eau dans les DROM et les pistes d’action - notamment à l’échelle internationale - qui permettraient d’envisager une amélioration de cette situation d’injustice environnementale.

Enfin, notre travail continu sur le sujet, en lien avec plusieurs partenaires locaux, nous a permis d’être en leur soutien à différentes occasions. D’abord, en apportant notre soutien aux collectifs citoyens à l’origine des plaintes déposées en février 2023 (plus de 200 plaignants du collectif La Goutte d’eau) en Guadeloupe, et en décembre 2023 (par une trentaine de plaignants du collectif PADO) à Mayotte. Des enquêtes préliminaires

avaient déjà été ouvertes pour déterminer les responsabilités de toutes les personnes physiques et morales susceptibles d'être engagées en raison du manque d'accès à l'eau en quantité et en qualité suffisante dans ces deux territoires. En septembre 2024, dans le contexte toujours présent de la crise de l'eau en Guadeloupe et à Mayotte, [Notre Affaire à Tous a ainsi signifié aux procureurs de Mayotte et de Guadeloupe son intention de se constituer partie civile](#) lorsque les instructions pénales seront ouvertes.

Également, dans le cadre du passage du cyclone Chido à Mayotte en décembre 2024, Notre Affaire à Tous s'est [mobilisé pour relayer les informations de la situation sur place](#) ainsi que les [appels aux dons](#). L'extrême vulnérabilité des habitant.es, liée aux manques d'infrastructures (difficultés existantes d'accès à l'eau, à l'électricité, hôpitaux moins équipés que dans l'hexagone, etc), et aux politiques publiques spécifiques à ses îles (politique du logement, politique des frontières, etc) ont fait de cet événement climatique extrême une véritable catastrophe.

● Enfants et crise environnementale

Les enfants sont plus exposés et plus sensibles aux pollutions, et ils grandiront et vivront aussi dans un environnement particulièrement marqué par le changement climatique et ses conséquences. De plus, les atteintes à un environnement sain portent également atteinte aux autres droits des enfants : droit à la santé, droit à la vie privée et familiale, droit à l'éducation, ... En parallèle d'un travail entamé sur le sujet par le groupe de travail sur les inégalités, Notre Affaire à Tous a pu partager ces constats au Défenseur des droits dans le cadre du [rapport annuel du Défenseur des Enfants, thématique en 2024 sur le droit à un environnement sain](#). Nous avons participé aux échanges de la conférence de lancement du rapport, à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance.





LA VEILLE JURIDIQUE DES CONTENTIEUX CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX



En 2024, le groupe de travail International - Veille des affaires climatiques a poursuivi son activité de newsletter. Deux numéros ont été publiés, chacun contenant plusieurs fiches d'arrêts et un article abordant des thématiques diversifiées :

- La première, publiée le 26 janvier, a comporté un article sur l'application du devoir de vigilance aux mines de lithium en Amérique du Sud et 9 fiches d'arrêts sur des contentieux climatiques et environnementaux. Elle reste disponible sur notre site : <https://notreaffaireatous.org/numero-19-de-la-newsletter-des-affaires-climatiques-les-projets-miniers-de-lithium/>.
- La seconde, publiée le 30 mai, a marqué la 20ème édition de la newsletter ! Pour l'occasion, l'article a porté sur l'évolution du contentieux climatique dans le monde et la newsletter comporte également 11 fiches d'arrêts sur des décisions environnementales et climatiques récentes. Elle est disponible à cette adresse : <https://notreaffaireatous.org/numero-20-de-la-newsletter-des-affaires-climatiques-et-environnementales-point-sur-les-proces-climatiques-a-travers-le-monde/>.

WEBINAIRE

INTÉGRER EFFICACEMENT LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN DANS LE DROIT EUROPÉEN ET SAVOIR L'UTILISER



Par ailleurs, le groupe de travail a organisé un webinar le 24 mai sur le droit à un environnement sain et durable. Victoria Lichet et Dr Paul Baumann ont échangé sur la non-reconnaissance de ce droit dans la Convention européenne des droits de l'Homme et dans la jurisprudence de la Cour et évoqué la campagne en cours pour pousser les Etats à intégrer le droit à un environnement sain dans la Convention. Me Hilème Kombila a ensuite exposé différentes manières d'utiliser ce droit dans des contentieux novateurs. Le replay est disponible sur la chaîne Youtube de Notre Affaire à Tous : <https://www.youtube.com/watch?v=zHMNXCLUfEM>

RECONNAÎTRE LES DROITS DE LA NATURE ET LE CRIME D'ÉCOCIDE



Notre Affaire à Tous œuvre à la reconnaissance des droits de la Nature et du crime d'écocide.

Nous voulons établir par la transformation de notre cadre juridique et la mobilisation citoyenne, une transformation des relations entre l'humain et la Nature. Notre plaidoyer pour la reconnaissance du crime d'écocide passe par notre participation active à la coalition Stop Ecocide France.



NOTRE PLAIDOYER

POUR LA RECONNAISSANCE DES DROITS DE LA NATURE

Notre plaidoyer pour la reconnaissance des droits de la Nature passe notamment par :

- Notre livre “*Les droits de la Nature - Vers un nouveau paradigme de protection du vivant*”, le Pommier, 2022
- Notre projet “*Nature on the Board*” pour représenter la nature en entreprise
- L'accompagnement de collectifs et d'élus locaux pour déployer les droits de la Nature à l'échelle du territoire





NOS ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

ECOCIDE : participation à la consultation du Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale sur les crimes contre l'environnement

En 2024, le Bureau du Procureur a lancé un appel public à commentaires afin d'alimenter la première version d'un document d'orientation. Notre Affaire à Tous a déposé une contribution en faveur de l'ajout de l'écocide au Statut de Rome en tant que cinquième crime international, au même titre que le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime d'agression.



LIMITES PLANÉTAIRES : participation à l'atelier sur les organisé par l'Institut d'Etudes Avancées de Paris

Cet atelier s'inscrivait dans les activités du projet **Constructive Advanced Thinking (CAT)** relatif aux transformations du droit induites par la notion des limites/frontières planétaires. Notre Affaire à Tous est intervenue le 20 mars pour parler de l'usage de la notion de limites planétaires dans les stratégies contentieuses climatiques, des limites de cette notion et de sa concurrence avec d'autres notions.

SAMBRE 2030

Sambre 2030 est une initiative belge qui ambitionne de faire de Sambre et de son bassin versant un sujet de droit d'ici à 2030. A cette occasion, quatre journées "Tous en Sambre!" de découvertes et d'échanges pour créer une communauté d'acteurs et d'actions en faveur de la rivière et de ses usagers étaient organisées courant 2024. Notre

Affaire à Tous est intervenue lors de la première rencontre organisée à Thuin en Belgique le 28 mars, pour expliquer l'origine des droits de la Nature et proposer des pistes de réflexion pour un autre modèle de gouvernance de l'eau.

VERS UN PARLEMENT DE LA FORÊT DE CHAILLUZ

Notre Affaire à Tous accompagne un collectif de citoyens à Besançon en vue de la création d'un parlement de la forêt de Chailluz. Des discussions sont en cours avec l'Office français de la biodiversité (OFB) afin de bénéficier d'un possible soutien de leur part.

DROITS DU TAVIGNANU

Notre Affaire à Tous a continué la collaboration avec Marie-Angèle Hermitte, pionnière du droit du vivant, et Olivier Clerc, professeur de droit public qui avait rédigé, en 2018, un projet de Pacte pour les droits de la Nature en Corse dans le cadre d'un projet universitaire. Ensemble, nous avons retravaillé le Pacte pour l'adapter à la situation corse actuelle et faire le lien avec la Déclaration des droits du Tavignanu. Le 20 septembre nous avons donné une formation aux élus de l'Assemblée de Corse. Cette formation "droits de la Nature" avait pour but de permettre aux élus d'acquérir les fondamentaux et de s'emparer du sujet.



VERS UNE INTERNATIONALE DES RIVIÈRES

Il s'agit d'un projet scientifique et pluridisciplinaire porté par l'Institut d'études avancées de Nantes et le Lieu Unique, sous la direction de Camille de Toledo.

Nous avons participé à la résidence organisée du 9 au 13 septembre au Château de Goutelas afin de poursuivre les réflexions sur le "scénario de bifurcation" pour et avec les droits de la Nature, pour imaginer une économie politique terrestre intégrant le travail des entités naturelles. Nous étions aux côtés d'artistes et de chercheurs et chercheuses engagées: Camille de Toledo, Axelle Grégoire, Marie-Angèle Hermitte, Sarah Vanuxem, Charlène Descollonges, Caroline Lanciaux et Olivier Remaud.

Enfin nous étions présent·es du 14 au 16 novembre à Nantes lors du deuxième Temps Fort pour évoquer le "tournant des droits de la Nature" dans le monde et entendre les histoires de la rivière Whanganui, en Nouvelle-Zélande, du lac Érié, aux Etats-Unis, de la rivière Atrato, en Colombie, de la lagune de Mar Menor, en Espagne... autant d'êtres de la nature qui sont devenus des « personnes légales » au cours des dernières années.

INTERVENTIONS - Notre Affaire à Tous est intervenue aux événements suivants :



29 mai 2024

5 et 6 juin 2024

journée Tous en Sambre! à Namur en Belgique dans le cadre du projet SAMBRE 2030.

7 et 8 juin 2024

colloque universitaire "La nature a-t-elle des droits?" à Paris 1, sous la direction scientifique de Marta Torre-Schaub et Catherine le Bris (Marine Yzquierdo étant également intervenue en tant que co-responsable de la commission Droits de la Nature du Barreau de Paris)

27 juin 2024

module "Droits de la Nature" dans le cadre du diplôme universitaire en droit de l'environnement à l'Université Catholique de Lille. Notre Affaire à Tous avait été choisie comme marraine de la promotion par les apprenants.

23 août 2024

intervention aux 20 ans des éditions de l'Attribut pour parler de justice climatique, droits culturels et droits de la Nature.

24 août 2024

intervention aux JDE lors de l'Aper'Eau

séance de travail en Belgique avec les personnes associées au projet SAMBRE 2030

CONSTRUIRE UN RÉSEAU ENGAGÉ POUR LA JUSTICE SOCIALE ET CLIMATIQUE



A l'échelle territoriale, nationale et internationale, Notre Affaire à Tous s'est développée et a gagné en notoriété grâce à l'implication de nombreux·ses juristes bénévoles engagé·es pour la justice climatique et sociale. Cette année encore, leur expertise et leur engagement ont permis à l'association de porter ses actions en justice et ses campagnes et de les faire connaître à un public large.



UN RÉSEAU TERRITORIAL

Le réseau territorial de Notre Affaire à Tous a développé son activité au sein de ses quatre groupes locaux situés à Lyon, Strasbourg, Paris et Méditerranée, afin de porter les combats de Notre Affaire à Tous dans la région marseillaise. Partout sur les territoires, les citoyen·nes ont voulu se saisir des questions de justice climatique et utiliser le droit comme levier d'action. Par la création de groupes locaux de Notre Affaire à Tous, notre volonté est d'étendre le droit et la compétence à l'échelle locale, au plus proche des territoires. L'objectif de ce maillage territorial est de sensibiliser à l'importance des outils juridiques dans la lutte contre le changement climatique, de rencontrer les acteurs associatifs territoriaux, de faire un travail de plaidoyer auprès des acteurs locaux et de combattre les projets imposés et polluants.

2024 fut une année forte pour les groupes locaux, qui montent progressivement en expertise sur des problématiques locales liées à la santé environnementale et aux pollutions. Des « polluants éternels » (PFAS) dans la Vallée de la chimie, aux déchets en région parisienne, jusqu'aux pollutions maritimes du Sud de la France, les bénévoles des groupes locaux construisent des contentieux et projets de recherche-action permettant à Notre Affaire à Tous de diffuser sa plus-value au plus près des enjeux locaux.





UN RÉSEAU INTERNATIONAL

Notre Affaire à Tous s'inscrit dans un mouvement global pour la justice climatique. En 2024, l'association à continuer à renforcer ses liens avec les organisations et citoyen·nes agissant pour la justice climatique à travers le monde. Cette démarche s'est traduite aussi bien par un approfondissement du partage d'expertise et de co-réflexions avec les autres organisations portant des contentieux climatiques en Europe (Client Earth, Germanwatch, Milieudefensie, Urgenda, Klimatzaak etc.), que par des contributions de doctrine, événements collectifs, et échanges universitaires.

L'association a ainsi poursuivi ses collaborations avec plusieurs coalitions européennes, telles que ECCJ (European Coalition for Corporate Justice) sur le devoir de vigilance, mais aussi de nombreux partenaires clés de la justice climatique dans le monde (Climate Litigation Network, le European Environmental Bureau, ...).

Par essence, Notre Affaire à Tous s'attache à créer des partenariats avec des acteurs de tous horizons, complétant son expertise ou apportant des expertises sectorielles complémentaires. L'addition des points de vue, des connaissances et des méthodes de travail est ancrée dans l'ADN de l'association depuis sa création.

Voir également la partie « *Nos partenaires associatifs* »



NOTRE VIE ASSOCIATIVE



LES GROUPES LOCAUX

Depuis 2019, Notre Affaire à Tous étend ses champs d'action dans plusieurs villes de France. Ces groupes s'emparent des dynamiques de leurs territoires pour protéger les droits du vivant et faire advenir la justice climatique.



LYON

Depuis cinq ans maintenant, **Notre Affaire à Tous - Lyon (NAAT Lyon)** met en place dans la région lyonnaise des partenariats avec des associations, des avocat·es, des établissements d'enseignement supérieur, des personnalités publiques et des collectivités territoriales. Les axes de travail sont interdépendants : santé environnementale, dégradations environnementales et climatique et responsabilité des acteurs publics et privés, inégalités environnementales, accès au droit, sensibilisation.

Pour son fonctionnement, l'association a pu compter sur le travail d'une vingtaine de bénévoles, et le soutien de 232 adhérent·es.

Notre Affaire à Tous - Lyon a poursuivi en 2024 son insertion dans le paysage politique et militant Lyonnais et développe un véritable réseau afin de structurer durablement le groupe local et ses actions. Les bénévoles ont ainsi participé à différents événements organisés par d'autres associations, créé des partenariats privilégiés, et dialogué avec différents acteurs institutionnels locaux. Le groupe aspire à devenir une référence juridique en matière de justice climatique et de santé environnementale au sein de l'agglomération lyonnaise et à l'échelle régionale.

- **PFAS dans la Vallée de la chimie - Pour que les pollueurs respectent la loi !**

Après l'année a été active pour le groupe lyonnais sur le front de la lutte contre les PFAS. Sur le plan contentieux, le référé pénal environnemental contre Arkema a été rejeté en appel le 15 janvier, sur le fondement d'une interprétation restrictive de l'article L.216-13 (présentant le référé pénal environnemental), qui interdirait l'appel aux victimes et associations. Un pourvoi en cassation a été notifié, également porté par le procureur.

Par ailleurs, NAAT Lyon a également organisé une constitution collective de partie civile dans l'instruction pénale ouverte sur les responsabilités de cette contamination généralisée de la Vallée de la chimie aux PFAS. Au total, ce sont 6 associations et 34 victimes individuelles qui rejoignent cette procédure afin d'y faire valoir leurs préjudices.

Cette expertise de terrain sur les PFAS a par ailleurs été renforcée par un travail engagé avec la clinique de droit de Sciences Po Paris sur la réglementation de ces substances. Sur ce point, NAAT Lyon a ainsi répondu à deux auditions parlementaires (pour le rapport de la PPRE de Gabriel Amard - LFI et pour la PPL de Nicolas Thierry - EELV en commission), et organisé une table-ronde à l'Assemblée Nationale le 20 mars pour former les député·es aux enjeux soulevés par les PFAS. L'événement était coparrainé par les députés N. Thierry (EELV) et C. Isaac-Sibille (MoDem), et [une synthèse des réglementations PFAS à l'échelle mondiale](#), préparée avec la clinique de Sciences Po Paris, a été éditée pour l'occasion. NAAT Lyon a par ailleurs nourri les réflexions du documentaire Toxic Bodies de Camille Étienne et Solal Moisan, et a participé à plusieurs conférences dans la région lyonnaise et dans le milieu universitaire.

Par ailleurs, NAAT Lyon poursuit son travail de plaidoyer pour la création d'un institut écocitoyen dans la Vallée de la chimie. Plus précisément, [un manifeste pour un institut écocitoyen local](#) a été publié, avec la clinique de Sciences Po Toulouse, et des rencontres avec la Métropole de Lyon ont été organisées pour les pousser à avancer sur le sujet.



Enfin, nous avons continué à nous mobiliser, sur le plan administratif cette fois, contre les extensions des usines productrices, notamment dans le cadre des référés-suspension contre les arrêtés préfectoraux autorisant les extensions de Daikin et d'Arkema, et de la consultation sur l'extension de Daikin organisée en septembre 2024.

Nous avons porté ces sujets jusqu'à la Cour de cassation, lors d'une conférence où ont été discutés les contentieux PFAS, le contentieux de la santé environnementale et le mouvement des instituts éco-citoyens, et jusqu'au comité des droits de l'Homme des Nations Unies, dans le cadre de son examen de la France. Nous avons aussi pu discuter du sujet avec les forces syndicales, lors d'un atelier animé pour les rencontres nationales de l'Alliance Écologique et Sociale en novembre.

De nouveaux travaux ont par ailleurs été entamés avec deux cliniques juridiques à la rentrée 2024, celle de Sciences Po Paris et celle de l'Université Dauphine.

Pollution de l'air – Pour un droit à respirer

Cette campagne, lancée en 2023 avec le dépôt de recours en annulation contre les nouveaux Plans de protection de l'atmosphère (PPA) lyonnais et stéphanois, dénonce l'insuffisance systémique et persistante de l'action de l'Etat en matière de pollution de l'air et appelle à des plans locaux de qualité de l'air réellement protecteurs. En 2024, les phases d'instruction ont été clôturées, laissant envisager des décisions pour 2025.

Plaidoyer santé environnementale

En parallèle de ces projets, le groupe lyonnais travaille sur des outils lui permettant de nourrir ses réflexions et d'assurer l'infusion de son plaidoyer auprès de différents acteurs. En 2023, le groupe a finalisé son projet de livre blanc sur le contentieux en santé environnementale, aux côtés de Kaizen avocat et du Réseau Environnement Santé. Le 12 février 2024, [une table-ronde a été organisée](#) à l'Université Lyon III, en partenariat avec l'association étudiante Edelya, pour inscrire ce travail dans le contexte lyonnais. Elle a réuni une soixantaine de personnes autour d'un panel composé de Me Louise Tschanz, Me Hilème Kombila, André Cicoella, et Mélanie Devers.

- **Pôle Éducation-sensibilisation**

Le groupe éducation - sensibilisation a promu le jeu de procès fictif à destination des collèges et lycées, pour permettre aux élèves de s'approprier les enjeux soulevés par l'installation d'un complexe pétrolier dans une commune : "L'Affaire PetrolX, un procès fictif pour apprendre à préserver l'environnement par le droit". Cette année, ce jeu a été diffusé dans différentes classes de la région jusqu'à la fin de l'année scolaire, ainsi que dans des événements associatifs locaux, et a recueilli de très bons retours. Des interventions ont ainsi été menées dans des classes : à Lyon, à Freiburg.

- **Nouveau projet - Droit pénal de l'environnement et Pôles Régionaux Environnement.**



MÉDITERRANÉE

En janvier 2024, un nouveau groupe local est né : Notre Affaire à Tous Méditerranée.

En l'état embryonnaire de ce groupe local, l'objectif est d'échanger sur le souhait et l'opportunité de bâtir un projet spécifique aux enjeux climatiques, environnementaux et sociaux en Provence Alpes Côtes d'Azur et ses alentours. En effet, au sein de ce territoire se concentrent de nombreuses problématiques liées aux impacts du dérèglement climatique, telles que la préservation de la façade méditerranéenne, la forte pollution de l'air causée par des sources multiples, les risques industriels, les inégalités climatiques ou encore la gestion de l'eau, autant de sujet qui donnent matière à réflexion aux membres de NAAT Méditerranée.

Une plénière a lieu chaque mois à Marseille (et en visio), laquelle est un espace d'échange et de réflexions. Différents projets se sont dessinés tout au long de l'année 2024, en partenariat avec des initiatives locales.

Notamment, Notre Affaire à Tous Méditerranée a confié un sujet de réflexion à la clinique juridique de l'université Aix-Marseille concernant le transport maritime de loisir. Les étudiants qui ont travaillé sur le sujet pendant 6 mois en 2024 ont produit leur rapport fin janvier 2025, ce qui permet aux membres du groupe local Méditerranée de travailler sur le sujet.

Parallèlement, des bénévoles ont tenu un stand de sensibilisation au Delta Festival en septembre 2024 au sein de l'Agora du Monde des possibles.

Et, à l'occasion des 10 ans de Notre Affaire à Tous, le 30 janvier 2025, deux membres de NAAT Méditerranée ont animé une conférence à Sciences Po d'Aix-en-Provence sur la justice climatique et l'Affaire du Siècle, dans le cadre de la tournée des universités de l'association.



PARIS

Fort de sa localisation, le groupe parisien a pu poursuivre ses travaux thématiques en 2024, ainsi que son implication dans la vie associative à Paris, participant à la dynamique associative conviviale, de laquelle émergent les échanges de savoirs et le partage d'idées pour de futurs projets. Les bénévoles ont ainsi pu représenter l'association lors de différents événements, comme celui organisé avec Envol Vert sur la déforestation, ou autour de l'Affaire du Siècle pour la Nuit du droit en octobre.

Sur le fond, c'est dans le cadre du suivi et de l'accompagnement de deux cliniques juridiques, l'une avec des étudiant·es de l'IEP de Toulouse, l'autre avec des étudiant·es de l'ENS de Rennes, que les bénévoles du groupe local parisien ont établi une base de données sur les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP), afin de mieux comprendre la réglementation et les enjeux en matière de gestion des déchets. Ces travaux ont vocation à se prolonger vers des réflexions autour de pistes d'action plus concrètes, en coopération avec les autres associations investies sur le sujet. C'est pourquoi des échanges ont déjà été réalisés avec Zero Waste ou différents représentant·es traitant de la gestion des déchets et des REP.



STRASBOURG

Dans le Nord Est de la France, notre groupe local strasbourgeois s'est notamment fait le relai des engagements de Notre Affaire à Tous pour la Directive sur le Devoir de Vigilance. Il a ainsi participé, aux côtés d'Action Aid France, en avril 2024 à une action de plaidoyer au Parlement européen en faveur du vote de la Directive sur le devoir de vigilance des entreprises.

Les bénévoles du groupe local se sont aussi impliqués activement dans les événements locaux pour promouvoir la justice climatique et développer un réseau de partenaires associatifs locaux. Parmi ces collaborations, on compte celle avec l'association Conscience et Impact Écologique (CIE) autour de l'initiative du Parlement du Rhin et d'un événement "Happy Hour" sur la justice climatique et les droits de la Nature, et celle avec l'Agence du Climat de Strasbourg, notamment à l'occasion d'une conférence sur « La justice climatique et le Port du Rhin : agir pour la solidarité ». Depuis, le groupe poursuit sa démarche de mise en réseau avec les associations écologiques du territoire, notamment les associations d'éducation à l'environnement, afin de former le grand public à la justice climatique en partenariat avec les forces locales.



LA VIE ASSOCIATIVE

Côté vie associative, Notre Affaire à Tous a pu renforcer son action interne pour outiller les groupes de travail et créer une dynamique bénévole. Afin de se retrouver autour de moments conviviaux physiques avec les bénévoles, adhérent·es et sympathisant·es, Notre Affaire à Tous continue d'organiser chaque deuxième jeudi du mois un « apéro » dans un lieu dans Paris. La présence de l'association sur temps engagés et festifs, comme le Delta festival à Marseille, permet également de créer des liens forts entre ses membres.

Notre Affaire à Tous a aussi eu l'occasion de se réunir lors de sa journée d'Assemblée Générale, au cours de laquelle ont été organisés des ateliers ludiques et constructifs pour les bénévoles/adhérent·es.

Enfin, l'[Académie NAAT](#) s'est développée tout au long de l'année 2024, proposant des formations internes mensuelles aux adhérent·es de l'association autour d'échanges avec des expert·es invités, sur des sujets variés comme les injustices environnementales, le droit des générations futures, la directive criminalité environnementale ou l'encadrement juridique des pesticides.



RESSOURCES HUMAINES

L'équipe salariée de Notre Affaire à Tous s'est encore agrandie en 2024, avec les arrivées d'une nouvelle juriste sur les contentieux Etat, d'une juriste sur les multinationales, d'une chargée de campagne supplémentaire ainsi que du passage à 100% de notre responsable administratif et financier. Par ailleurs, une alternante sur la communication et plusieurs stagiaires juristes et élèves-avocat-es ont permis de renforcer l'équipe. Au total, une dizaine de personnes travaillent quotidiennement pour porter les projets et faire vivre l'association.

Son rôle est toujours le même : piloter au quotidien les différents projets portés par Notre Affaire à Tous, suivre les coalitions partenariales et assurer l'interface avec les bénévoles, les groupes de travail et les groupes locaux. Par ailleurs, un lien régulier est assuré avec le Conseil d'administration par le Délégué Général et également certain-es salarié-es et bénévoles sur des sujets spécifiques.

Afin que les salarié-es et prestataires puissent travailler dans les meilleures conditions, l'association tente d'offrir des contrats qui correspondent au mieux aux besoins de chaque personne ainsi qu'un cadre de travail confortable et respectueux de l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle avec un point de vigilance sur le "burn out associatif" et le fort engagement de certain-es salarié-es dans le monde associatif.



COMMUNICATION

Communication interne

L'association utilise différents outils de communication interne pour coordonner les différents groupes de travail : listes mails spécifiques à chaque groupe, coordination par mail et sur différents canaux de messageries et outils collaboratifs.

Nos newsletters ont été l'occasion de sensibiliser le plus grand nombre et de faire le lien avec nos soutiens, nos adhérent·es et nos bénévoles.

- **La revue IMPACTS** sensibilise aux questions d'inégalités climatiques en mettant en lumière le lien entre la crise climatique et les inégalités sociales.
- **La newsletter des affaires climatiques** met en lumière les batailles juridiques à travers le monde pour faire de la justice climatique et de la justice sociale une réalité.
- **La newsletter interne**, qui permet de faire le récapitulatif des actualités internes, externes des groupes de travail et de notre vie associative.

LES PUBLICATIONS DE NOTRE AFFAIRE À TOUS



Rapport “Double peine : les risques climatiques et environnementaux dans les prisons françaises”



Guide sur la protection des arbres

Communication externe

La communauté de Notre Affaire à Tous sur les réseaux sociaux a par ailleurs augmenté.
Notre communauté réseaux sociaux :

	Facebook : 27 012	(+99*)
	Twitter : 19 393	(-869**)
	Instagram : 23 228	(+4 513*)
	Linkedin : 12 029	(+3 145*)
	Threads : 2 932	(+1 881*)

*variation du nombre d'abonné-es par rapport à 2023

**Suite au rachat de Twitter par Elon Musk, de nombreuses personnes ont quitté le réseau social, devenu X. Les départs se sont accentués suite à la révélation des liens politiques entre Elon Musk et D. Trump. (Nous avons rejoint le mouvement de départ en janvier 2025)

Au 31 décembre 2023, l'association comptait 472 adhérent-es.

« LES MEILLEURS POSTS DE L'ANNÉE 2024 »



FACEBOOK



INSTAGRAM



LINKEDIN

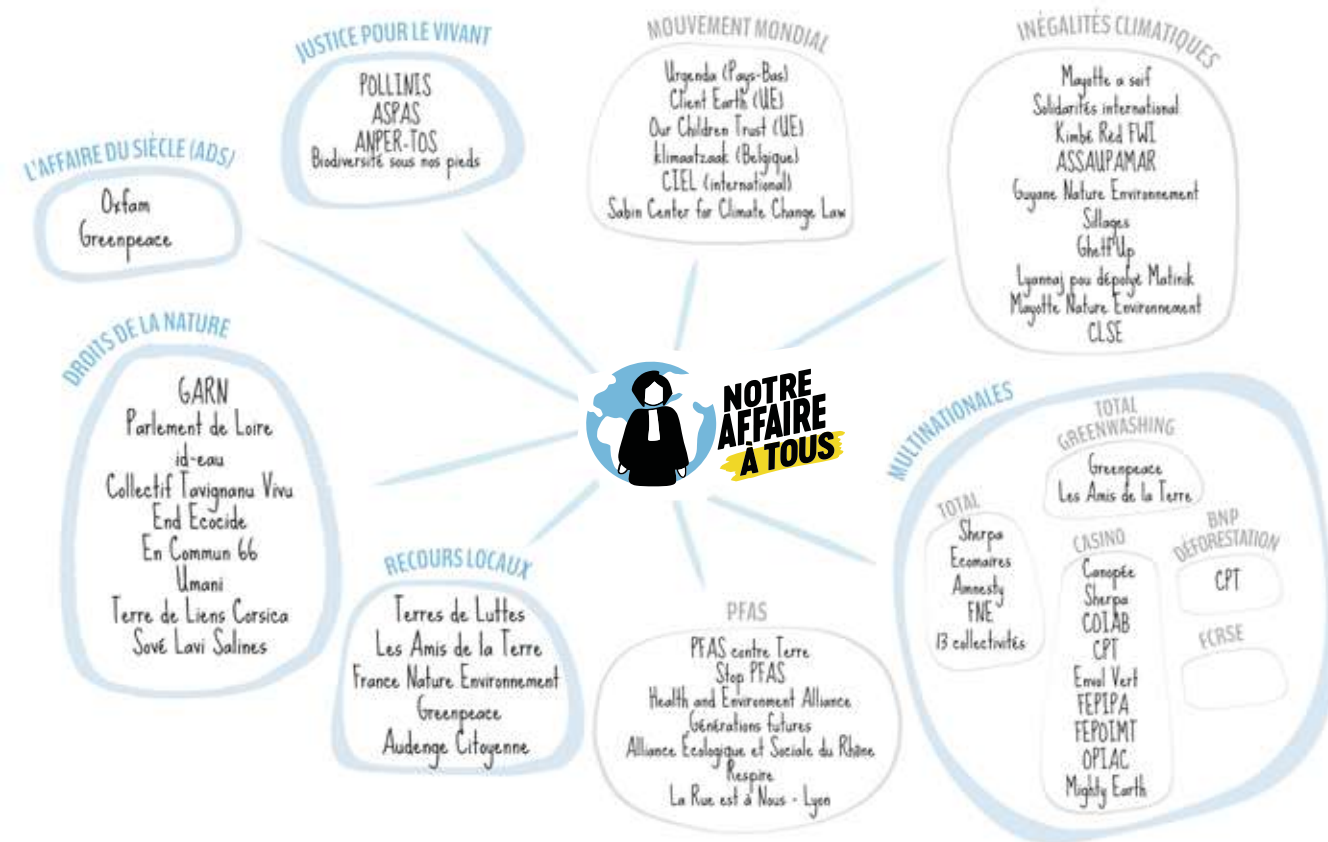


TWITTER

NOS PARTENAIRES

Convaincu·es de la force du collectif pour agir et faire changer les choses, Notre Affaire à Tous porte systématiquement, depuis sa création, ses actions pour la justice climatique avec des partenaires divers, issus pour la majorité du mouvement environnemental et climatique français, et en prenant soin d'emmener avec nous les mouvements de citoyen·nes mobilisé·es pour le climat. Notre Affaire à Tous souhaite également veiller à s'appuyer sur les collectifs réunissant les communautés concernées en premier lieu (quartiers populaires, outre-mer, ...) chaque fois que cela est possible, et notamment avec la conviction que la justice climatique ne peut passer que par la justice sociale.

Notre Affaire à Tous continue à s'épanouir au sein d'un réseau partenarial plus large chaque année.



BILAN FINANCIER



AVIS FAVORABLE À LA DEMANDE DE RESCRIT FISCAL

L'année 2024 a vu notre demande de rescrit fiscal être acceptée !

Ainsi, une administration de plus - et pas des moindres, l'administration fiscale - reconnaît le caractère d'intérêt général de Notre Affaire à Tous et le fait que nos activités présentent non seulement un caractère environnemental, mais également un caractère scientifique. Cela permet, entre autres, d'ouvrir les dons que nous recevons à une défiscalisation.

L'effet du rescrit fiscal ne s'est pas fait attendre : cette bonne nouvelle, couplée à une campagne de dons efficace en fin d'année, nous a permis de recevoir 43% de nos dons en décembre 2024.

En 2024, Notre Affaire à Tous continue sa collaboration avec le Crédit Coopératif, une banque avec des valeurs similaires aux nôtres afin d'avoir une cohérence entre nos campagnes et les actions à notre échelle.

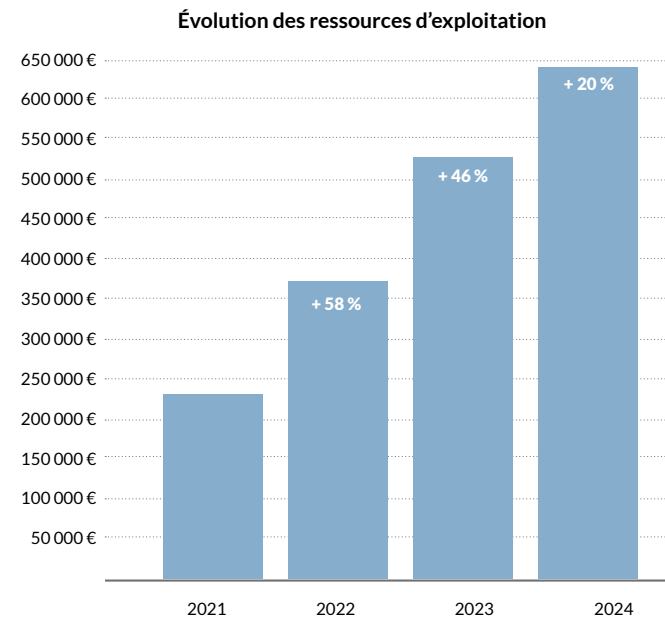
Cette banque a choisi notamment de ne pas financer les énergies fossiles (100% de son portefeuille à l'énergie est dédié aux énergies renouvelables) ce qui lui permet d'être parmi les banques françaises les moins émettrices en carbone* (près de 4 fois moins que la moyenne des banques en France), mais aussi de ne pas travailler avec les paradis fiscaux.

**Source Carbone 4*

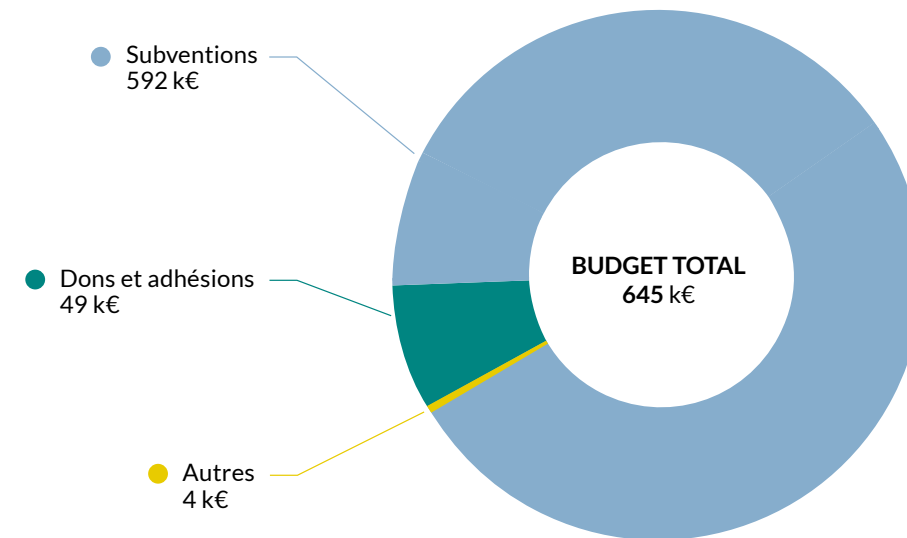
LES RESSOURCES

Le financement de Notre Affaire à Tous a continué de structurer principalement autour de subventions privées en parallèle des dons en forte croissance. Nous veillons à ce que nos financements soient le plus pérennes possibles en privilégiant - dans la mesure du possible - des subventions pluriannuelles et globales afin de maintenir une stabilité pour toute l'équipe salariée et l'association.

Certains financements étaient fléchés vers des dépenses liées à des projets spécifiques comme le pôle Multinationales - FILE (Foundation for International Law for Environment), Rockefeller Brothers Foundation, OpenSociety Foundation ; et d'autres axes de l'association (Inégalités, Droit de l'Environnement, ...) - Fondation Francis Lefebvre, European Climate Foundation, Patagonia. A l'inverse, d'autres financeurs - pour la plupart des historiques - nous ont permis de financer les dépenses courantes et de fonctionnement dans le cadre de partenariats globaux tels que la Fondation Charles Léopold Mayer, Terre Solidaire, Un Monde par Tous, Léa Nature et Dr Bronner. Ces financements globaux nous donnent aussi l'occasion de financer les projets et activités ne faisant pas ou peu l'objet de financements spécifiques.



Au total, le budget 2024 a été en augmentation de 20 % par rapport à 2023 pour atteindre 645 k€, comprenant près de 49 k€ de dons et adhésions - montant en forte augmentation par rapport à 2023 (+ 77 %).



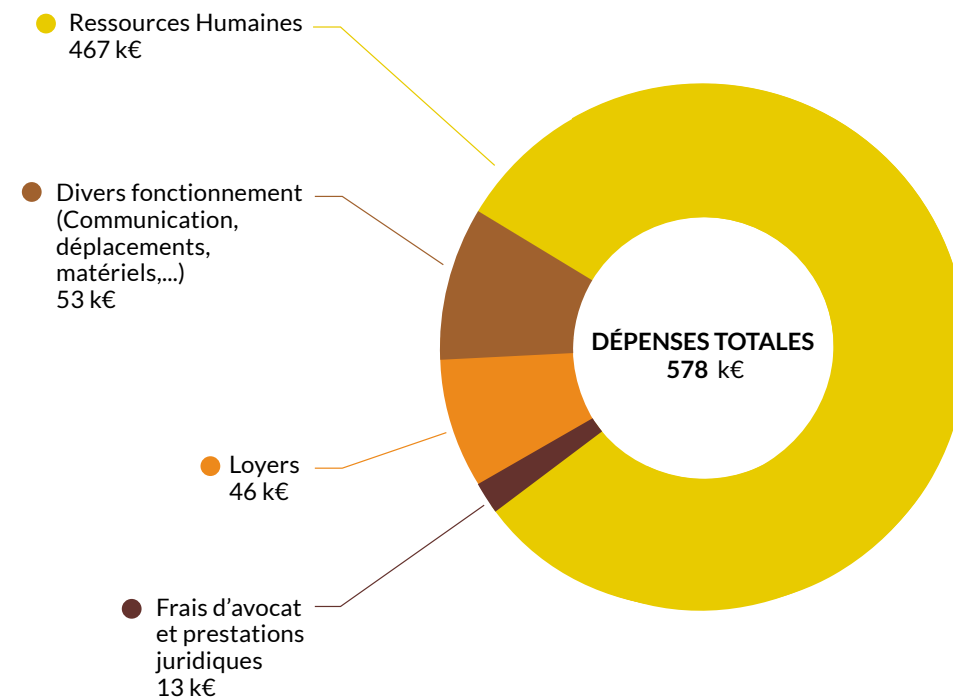
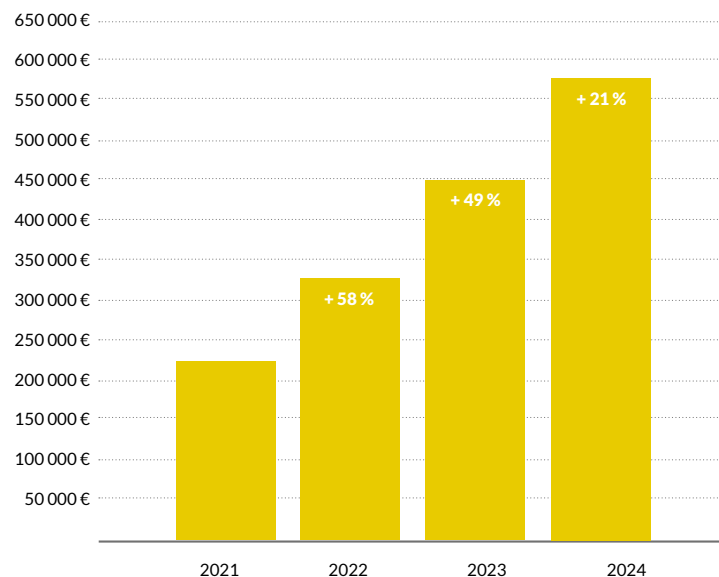
LES DÉPENSES

l'arrivée de 2 nouvelles personnes dans l'équipe salariées (10 salarié-es au total) ainsi qu'une augmentation de salaires ce qui a par conséquent provoqué une augmentation des dépenses RH par rapport à 2023 (467 k€ au total). Ainsi, comme les années précédentes, la part des dépenses dédiées aux ressources humaines reste la plus importante - 81% des dépenses totales.

Les autres postes de dépenses correspondent principalement aux loyers, aux frais d'avocats et aux frais de fonctionnement tels que la communication ou les déplacements.

L'objectif d'avoir une gestion et analyse financière plus fines de nos dépenses à la fois passées et prévisionnelles est en partie rempli. Globalement, nos dépenses augmentent dans la même proportion que nos recettes (+21% vs. +20%) ce qui confirme la phase de structuration globale de l'association.

Évolution des dépenses d'exploitation





MERCI ET BRAVO !

Ce rapport d'activité ne saurait s'achever sans féliciter tous·tes celles et ceux qui font vivre l'association chaque jour : que chacun.e soit persuadé.e que nos victoires sont une oeuvre collective, et que chaque contribution est précieuse.

Merci à tous·tes les bénévoles, et en particulier aux référent·es des groupes thématiques et des groupes locaux, que nous invitons plus que jamais à résister à toute « culpabilité » : vous faites des miracles !

Merci à l'équipe salariée, qui démontre chaque jour son engagement sans faille.

Merci au Conseil d'administration de veiller à l'épanouissement de l'association et à son intégrité.

Et bien entendu merci à l'ensemble de nos membres, donateurs, partenaires et financeurs pour leur confiance constante.



Lancée en 2015, Notre Affaire à Tous est une association qui utilise le droit comme un levier stratégique de lutte contre la triple crise environnementale - climat, biodiversité, pollution. Elle défend une vision du droit en faveur de la justice sociale et des communautés premières concernées.

Après avoir obtenu la condamnation de l'État dans l'Affaire du Siècle, l'association continue d'agir en justice à l'échelle locale, nationale et européenne. Elle est ainsi à l'origine de recours systémiques contre l'inaction des pouvoirs publics (Justice pour le Vivant, Soif de justice...) et l'impunité des multinationales (Total, BNP, Arkema...).

À travers un réseau de citoyen·nes mobilisé·es, Notre Affaire à Tous œuvre pour repousser les frontières du droit en faveur d'un système démocratique, protecteur du Vivant et des droits fondamentaux.

www.notreaffaireatous.org